

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ MARIE ET LOUIS PASTEUR
1, RUE CLAUDE GOUDIMEL
25030 BESANCON CEDEX

☎ 03.81.66.57.03

✉ service.marches@univ-fcomte.fr

ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE

REGLEMENT DE CONSULTATION

OBJET DU MARCHÉ:

Fourniture de compteurs communicants électriques et d'équipements associés

Procédure de Consultation utilisée : Appel d'Offres Ouvert en application des articles R2124-1, R2124-2-1°, R2161-2, R2161-3-2°, R2161-5, R2162-2 à R2162-5 du Code de la Commande Publique.

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 13/05/2025 avant 12h00 (heure de Paris)

SOMMAIRE

SECTION I	3
ACHETEUR PUBLIC	3
ARTICLE 1 : NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC	3
ARTICLE 2 : ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES	3
ARTICLE 3 : ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS	3
ARTICLE 4 : ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEEES	3
ARTICLE 5 : TYPE D'ACHETEUR PUBLIC	4
SECTION II	5
1 - Objet et étendue de la consultation	5
1.1 – Objet	5
1.2 - Calendrier prévisionnel.....	5
1.3 - Lieu(x) d'exécution :.....	5
1.4 - Visite de site :.....	6
1.5 - Renseignements complémentaires	6
1.6 - Mode de passation.....	6
1.7 - Type et forme de contrat	7
1.8 – Quantité ou étendue du marché :.....	7
1.9 - Les variantes seront-elles autorisées ?	7
1.10 – Durée ou délais d'exécution	7
1.11 - Décomposition de la consultation	8
2 – Mode de dévolution du marché.....	8
3 - Conditions de la consultation	8
3.1 - Délai de validité des offres	8
3.2 – Variantes.....	8
4 - Conditions relatives au contrat	9
5 - Contenu du dossier de candidature	9
6 - Présentation des offres	9
6.1- Documents à produire	10
6.2- Fourniture des certificats sociaux et fiscaux.....	11
7 - Conditions d'envoi.....	12
8 - Examen des offres	13
8.1 – Sélection des candidatures	13
8.2 - Attribution des marchés	13
8.3 – Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration	16
9 – Récompenses	16
10 - Procédure en cas de déclaration sans suite du marché ou prestations complémentaires imprévues	16
11 – Exécution par défaut	16
12 -Renseignements complémentaires	16
12.1 – Unité monétaire	16
12.2 - Adresses supplémentaires et points de contact	17
12.3 – Procédures de recours	17

SECTION I

ACHETEUR PUBLIC

ARTICLE 1 : NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC

Université Marie et Louis Pasteur –
Madame La Présidente
1, rue Claude Goudimel - 25030 BESANCON Cedex
Tél : 03.81.66.66.66
Adresse Internet (URL) www.univ-fcomte.fr

ARTICLE 2 : ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES

a) Pour les renseignements administratifs :

Université Marie et Louis Pasteur – Maison de l'Université
Mme Pauline PREISS - Service Marchés Publics
1, rue Claude Goudimel - 25030 BESANCON Cedex
Tél : 03.81.66.57.03
Courrier électronique : service.marches@univ-fcomte.fr

b) Pour les renseignements techniques et les visites :

M. Gabriel LOUSTALOT
Direction du Patrimoine
Immobilier
1 rue Claude Goudimel
25030 BESANCON
Tél : 06.66.94.01.81
Courrier électronique : gabriel.loustalot@univ-fcomte.fr

ARTICLE 3 : ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS

Se reporter à l'article 2a

ARTICLE 4 : ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEEES

Les offres doivent **obligatoirement être retournées par voie dématérialisée via le profil acheteur PLACE** à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La transmission des offres par un autre moyen n'est pas autorisée. Les plis, enregistrés dans l'ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date et heure limite de réception des offres fixée au **mardi 13/05/2025** (heure de Paris).

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures.

Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : PDF, WORD ou équivalent, EXCEL ou équivalent (formats les plus courants). Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises.

- La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
- La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

ARTICLE 5 : TYPE D'ACHETEUR PUBLIC

- Etat
- Collectivité territoriale
- Autre (préciser))) EPSCP – Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

SECTION II

OBJET DU MARCHE

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet

Le présent marché a pour objet la fourniture de compteurs communicants électriques et d'équipements associés.

Il s'agit d'un marché de fournitures qui sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande

Les modalités d'émission des bons de commande figurent au CCAG n°25.003 valant acte d'engagement.

Acheteur :

Université Marie et Louis Pasteur
1 rue Claude Goudimel
25000 Besançon

1.2 - Calendrier prévisionnel

- Démarrage des prestations : **Juin 2025**
- Fin des prestations : **Juin 2029**

1.3 - Lieu(x) d'exécution :

Ensemble de l'Université Marie et Louis Pasteur : Campus Besançon, Belfort, Montbéliard, Belfort, Vesoul, Lons le Saunier, Dole.

1.4 - Visite de site :

La visite est **conseillée** avec prise de rendez-vous au préalable avec le référent technique de l'Université Marie et Louis Pasteur : M. Gabriel Loustalot- 06.66.94.01.81, gabriel.loustalot@univ-fcomte.fr

A la remise de son offre, il sera considéré que le candidat a visité le site et pris connaissance de toutes les contraintes liées à la réalisation de ce marché.

1.5 - Renseignements complémentaires

Les candidats disposent tous des mêmes documents.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents pourront poser des questions écrites relatives au dossier de consultation.

Ces questions seront adressées à l'Acheteur, impérativement par l'intermédiaire de la plateforme PLACE dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il ne sera pas répondu aux questions posées oralement à l'Acheteur. Les entreprises devront adresser l'ensemble de leurs questions via la plateforme dématérialisée PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Les entreprises auront jusqu'au **vendredi 02/05/2025 avant 17h00** pour adresser l'ensemble de leurs questions.

L'acheteur répondra à l'ensemble des questions écrites sur cette même plateforme sous la forme d'un envoi adressé à tous les concurrents, au plus tard le **mercredi 07 mai 2025 avant 12h00**.

1.6 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'Appel d'Offres Ouvert en application des articles R2124-1, R2124-2-1°, R2161-2, R2161-3-2° et R2161-5, du Code de la Commande Publique.

Le présent Accord-Cadre est soumis aux dispositions du CCAG Fournitures Courantes et Services (FCS) de l'arrêté du 30 mars 2021.

1.7 - Type et forme de contrat

Le présent Accord-Cadre mono attributaire est un marché à bons de commande à partir du bordereau de prix unitaires.

Nota :

A compter de la date de sa notification, le présent marché sera établi pour une **durée d'un (1) an reconductible 3 fois** par tacite reconduction (Article R 2112-4 du Code de la Commande Publique) sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans au total.

1.8 – Quantité ou étendue du marché :

La présente consultation constitue en la livraison de compteurs communicants et d'équipements associés.

Montant maximum :

Evaluation du montant estimatif annuel (en €) de l'accord-cadre : 36 000 € HT

Evaluation du montant total estimatif sur la durée maximale de quatre ans de l'accord-cadre : 144 000 € HT

La description précise des besoins figure dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTTP).

1.9 - Les variantes seront-elles autorisées ?

Oui

Non

1.10 – Durée ou délais d'exécution

Le présent marché sera établi pour une **durée d'un (1) an reconductible 3 fois** par tacite reconduction (Article R 2112-4 du Code de la Commande Publique) sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans au total.

Le marché prendra effet à la date d'envoi du courrier de notification au candidat retenu via la plateforme PLACE.

Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'Accord-Cadre, mais leur exécution devra être terminée au plus tard 90 jours suivant la fin de l'Accord-Cadre

1.11 - Décomposition de la consultation

Le marché **n'est pas alloti** car il s'agit de fourniture d'équipements de même nature.

Compteurs communicants électriques	Code CPV : 38552000-9 ; 38554000-3
------------------------------------	------------------------------------

2 – Mode de dévolution du marché

Conformément à l'article R. 2142-19 du Code de la commande Publique, les opérateurs économiques sont autorisés à se présenter en candidat unique ou dans le cadre d'un groupement conjoint ou solidaire.

La forme du groupement après l'attribution du marché n'est pas imposée.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

En cas de paiement sur compte individuel, une répartition de paiement entre chacun des membres doit obligatoirement être fournie en amont de toute demande de règlement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 – Variantes

Refusées.

4 - Conditions relatives au contrat

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5 - Contenu du dossier de candidature

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (ATTR1) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP n°25.003) dont l'exemplaire conservé par le pouvoir adjudicateur fait seul foi ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Le règlement de consultation (RC) ;
- DC1 ;
- DC2 ;
- Annexes 1 à 3 ;
- Cadre de réponse technique ;
- L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)

Il est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'Acheteur se réserve la possibilité d'apporter des modifications mineures ou des précisions au dossier au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des offres (ces modifications ne concerneront pas la part de l'enveloppe prévisionnelle que l'Acheteur affecte à ce marché).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable avec décalage en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1- Documents à produire

Chaque candidat et / ou membre du groupement aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents		Non

Renseignements sur les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et/ou des membres de son groupement ainsi que l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.	Non
Liste de références de marchés publics type accord-cadre avec BPU exécutés au cours des cinq dernières années avec attestation de l'acheteur.	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Oui
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU) au format PDF	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU) au format EXCEL	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits proposés par le candidat	Non

6.2- Fourniture des certificats sociaux et fiscaux

Le candidat retenu produit les pièces prévues aux articles D8222-5 (candidats établis en France) et D 8222-7 et 8222-8 (candidats établis à l'étranger) du code du travail et les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Ces documents sont :

1/ Concernant les certificats fiscaux et sociaux :

- la copie des certificats fiscaux 3666 SD dont la situation fiscale des candidats

impose la production ET

- la copie des attestations URSSAF et/ou des certificats sociaux dont la situation sociale des candidats impose la production (caisse générale, mutualité sociale agricole, caisse maladie obligatoire, caisse vieillesse obligatoire, caisse congés payés).

2/ Concernant les pièces mentionnées au du code du travail :

- **si au moment de la remise de l'offre, les certificats sociaux sont datés de 6 mois ou plus** : une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au candidat retenu et datant de moins de 6 mois

ET

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés **(K bis)** ou un document équivalent pour les candidats non établis en France ;

OU

- une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ou un document équivalent pour les candidats non établis en France ;

OU

- un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à la condition qu'y soit mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel ou à tout organisme équivalent pour les candidats non établis en France, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;

OU

- un récépissé de dépôt de déclaration auprès du centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription ou un document équivalent pour les candidats non établis en France.

- si le candidat retenu emploie des salariés, une attestation sur l'honneur établie par ce dernier certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles [L1221-10](#), [L3243-2](#) et [R3243-1](#) du code du travail.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000018520702&cidTexte=LEGITEXT00006072050&dateTexte=20101001&oldAction=rechCodeArticle>

Conformément à l'article R2143 du Code de la Commande Publique, **le non-respect de ce dispositif entraîne le rejet de l'offre.**

- Renseigner les imprimés **DC1**, **DC2** et les joindre à l'offre : les imprimés sont « téléchargeables » en cliquant sur les liens ci-dessous (portail du Ministère des Finances – formulaires pour marchés publics).

Dans le cadre de la **règlementation en matière de lutte contre le travail dissimulé**, et conformément aux articles L2141-1 à L2141-5, R2143-10 du code de la commande publique, le candidat devra fournir tous les six mois, à compter de la notification du marché, les pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail, soit une **attestation URSSAF** établissant qu'il s'acquitte de ses obligations déclaratives (fourniture des déclarations d'activité et d'emploi salarié) et du paiement de ses cotisations sociales.

L'Université Marie et Louis Pasteur met à votre disposition la plateforme en ligne **E-attestations.com** afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives obligatoires.

L'utilisation d'**e-Attestations.com** est **gratuite** et vous permettra d'y déposer régulièrement, et en toute **sécurité**, les attestations et documents demandés par **L'Université Marie et Louis Pasteur** durant l'exécution de vos marchés.

7 - Conditions d'envoi

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

LES OFFRES DOIVENT OBLIGATOIREMENT ETRE RETOURNEES PAR VOIE DEMATERIALISEE VIA LE PROFIL ACHETEUR PLACE A L'ADRESSE SUIVANTE : [HTTPS://WWW.MARCHES-PUBLICS.GOUV.FR](https://www.marches-publics.gouv.fr)
LA TRANSMISSION DES OFFRES PAR UN AUTRE MOYEN N'EST PAS AUTORISEE. LES P LIS, ENREGISTRES DANS L'ORDRE D'ARRIVEE, DOIVENT PARVENIR AVANT LA DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES FIXEE AU MARDI 13/05/2025 AVANT 12H00 (HEURE DE PARIS).

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures.

Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

8 - Examen des offres

8.1 – Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'Acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

La recevabilité des candidatures est examinée en application des articles R. 2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Les candidats doivent disposer de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public. Ces conditions sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution.

Les candidatures sont examinées au vu des éléments décrits à l'article "Présentation des offres" du présent document.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article R. 2144-7 du Code de la Commande publique ne seront pas admises.

Ainsi, si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'Acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les offres sont examinées en fonction des critères pondérés suivants :

CRITERES	PONDERATION	ELEMENTS D'APPRECIATION (le cas échéant)
PRIX	40%	
VALEUR TECHNIQUE	50%	
Sous-critère 1	60%	Moyens techniques et humains (fourniture et assistance)
Sous-critère 2	40%	Références dans la fourniture d'équipements comme demandés dans le CCTP
DEVELOPPEMENT DURABLE	10%	

Les notes de chacun des critères techniques, développement durable seront, par défaut, établies au centième.

- Le prix :

Le prix sera calculé sur la base d'une simulation de commande prévisionnelle sur la durée du marché (type panier virtuel).

Le critère prix sera apprécié au regard du bordereau des prix unitaires.

La note correspondant au critère prix, sera proportionnelle au prix proposé par le candidat.

Le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée, soit 6. Les notes seront ensuite dégressives proportionnellement au meilleur prix selon la formule suivante :

$$NP = (\text{Meilleur prix} / \text{prix analysé}) * 6$$

NPp (note prix pondérée) sera obtenue en appliquant la pondération de 40 %

Lorsque la notation au centième conduit plusieurs candidats à obtenir une note correspondant au critère prix identique, alors que ceux-ci proposent des prix différents, la note correspondant au critère prix sera alors établie au millième (voire plus) afin de les départager.

- La valeur technique:

Le critère valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique en fonction des sous critères pondérés indiqués ci-dessus.

Chaque sous-critère sera noté suivant l'échelle suivante :

- Note 1 : très insuffisant
- Note 2 : insuffisant
- Note 3 : moyen
- Note 4 : assez bien

- Note 5 : bien
- Note 6 : très bien

Chaque note fera l'objet d'une pondération conformément aux pourcentages suivants :

- Sous-critère 1 : 60 %
- Sous-critère 2 : 40 %

NVT (note valeur technique globale) sera calculée en additionnant les notes pondérées obtenues pour chacun des sous-critères.

Dans le cas où aucun candidat n'obtient la note technique globale (NVT) maximale (6), la note technique de l'offre (des offres) présentant la meilleure valeur technique sera systématiquement portée à 6.

Les notes des autres offres seront corrigées suivant une règle de trois de façon proportionnelle à la meilleure note, selon la formule : Note corrigée = (Note analysée * 6) / meilleure note avant correction.

NVTp (note valeur technique pondérée) sera obtenue en appliquant la pondération de 50 %.

- Développement durable :

Le candidat devra accompagner son offre d'une présentation d'éléments démontrant la réparabilité des compteurs communicants qu'il propose, ces éléments devant répondre aux critères ci-dessous :

- « Le coût de la réparation doit être raisonnable et proportionné : cela comprend le coût du service de réparation mais également le prix des pièces détachées, le prix des outils et le prix d'accès à la documentation technique pour tous les professionnels de la réparation et les consommateurs. »
- « La démontabilité des pièces détachées nécessaires au bon fonctionnement du produit : les pièces doivent être démontables et remontables en un nombre d'étapes raisonnable et proportionné. Les fixations concernées doivent être amovibles et réutilisables ou, lorsqu'elles ne sont pas réutilisables, a minima accessibles à l'achat. »
- « La facilité de l'accès à un réseau de réparateurs identifiable pour l'acheteur public. »

Le candidat devra également fournir avec son offre, une copie d'un ou des certificats environnementaux en cours de validité (de type ISO 14001 ou équivalent) que possède(nt) son entreprise.

- Note 0 : Non fourniture d'éléments démontrant la réparabilité des compteurs communicants proposés et non fourniture de certificat environnemental en cours de validité
- Note 3 : Fourniture soit d'éléments démontrant la réparabilité des compteurs communicants proposés ou fourniture de certificat environnemental en cours de validité
- Note 6 : Fourniture soit d'éléments démontrant la réparabilité des compteurs communicants proposés et fourniture de certificat environnemental en cours de validité

NDDp (note développement durable pondérée) sera obtenue en appliquant la pondération de 10 %.

8.3 – Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration

Oui

Non

9 – Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

10 - Procédure en cas de déclaration sans suite du marché ou prestations complémentaires imprévues

L'Acheteur se réserve la possibilité, de recourir à l'utilisation de la procédure négociée en application des articles R.2122-2 et R.2122-4 du Code de la Commande Publique lorsque :

- Aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrit.
- Seules des candidatures irrecevables au sens de l'article R.2144-7 ou des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la Commande Publique, auront été présentées.

Les conditions initiales du marché public ne devront pas être substantiellement modifiées

Il pourra être passé un ou des marchés complémentaires dans la limite définie par l'article R.2122-4 1° du Code de la Commande Publique.

11 – Exécution par défaut

Suite au dépassement du délai de livraison contractuel, l'acheteur pourra:

- annuler la commande
- la faire exécuter par un autre fournisseur (Article 45 du CCAG-FCS)

Dans le cas où le titulaire ne pourrait assurer la prestation qui lui est demandée et/ou ne pourrait respecter le délai de livraison prévu à l'acte d'engagement, l'université se réserve le droit de faire appel à un autre fournisseur.

12 -Renseignements complémentaires

12.1 – Unité monétaire

L'unité monétaire est l'EURO.

Toute offre présentée dans une autre monnaie sera rejetée.

12.2 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats doivent transmettre impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

12.3 – Procédures de recours

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents. Les litiges pouvant survenir à l'occasion du présent marché sont soumis au Tribunal Administratif de BESANCON, 30 rue Charles Nodier 25000 Besançon (Tél : 03.81.82.60.00, greffe.ta-besancon@juradm.fr , <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>) .

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Lu et approuvé par le candidat

A..... Le.....

Signature et cachet :